



INSCRIPTION À TITRE INITIAL, APPROBATION DES BAUDET



6 SEPTEMBRE 2026
À 14H



23 route de Tronçais
03360 St Bonnet Tronçais

DEMANDE POUR :



INSCRIPTION À TITRE INITIAL



APPROBATION BAUDET

VOS COORDONNÉES (ÉLEVEUR)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

VOTRE ÉQUIDÉ

NOM (équidé) :

Père : Mère :

N° SIRE :

N° puce :

Âge : Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE



Envoyer la demande, les photocopies de :

- ☒ l'attestation de propriété (à jour)
- ☒ du document d'identification (avec la page concernant le signalement graphique et les vaccinations)



PAR MAIL : contact.anebourbonnais@gmail.com

Tout propriétaire concerné par l'inscription à titre initial ou l'approbation de son animal doit en faire la demande auprès de l'Association Française de l'Âne Bourbonnais avant le 4 septembre 2026.



DATE LIMITE

**4 SEPTEMBRE
2026**



RAPPEL

INSCRIPTION À TITRE INITIAL :

Animaux concernés :

Les animaux portant l'appellation "Âne", "OCA", "ONCA" âgés d'au moins **trois ans**, préalablement identifiés et non inscriptibles au titre de l'ascendance à l'un des livres généalogiques français d'ânes.



PROTOCOLE DE VACCINATION À RESPECTER.

À la suite de l'approbation, le génotypage devra être effectué dans le mois suivant.



CONCOURS ÉPREUVE

OBLIGATOIRE.

Il est obligatoire pour les mâles candidats à l'approbation, toutefois, tout candidat baudet ayant obtenu une note supérieure à la moyenne à une épreuve du PEJET est dispensé de concours épreuve.



TARIF

Inscription à titre initial

25 €



Merci de joindre un dossier complet pour que votre demande soit prise en compte.

Nous vous remercions !

